

Financement des mobilités des étudiants et universitaires haïtiens

Pistes de recherche adressées par Françoise MARI de la part du Président Alain ARCONTE (UAG)

1. Dans un premier temps (au titre des moyens d'urgence), inventorier les moyens qui peuvent être mis en œuvre immédiatement par les universités françaises, les organismes de recherche, l'IRD, etc...
2. Se préparer au plus vite et avec les appuis nécessaires (notamment au niveau des présidents de Régions et de la direction du Secrétariat Technique Commun, qui se trouve en Guadeloupe) à inscrire un projet dans le cadre d'INTERREG, en recherchant une présentation conforme aux critères d'éligibilité du programme. Cela semble la manière la plus rapide (relativement) de trouver des moyens financiers assez importants pour les volets compatibles avec les spécificités du programme. On pourrait demander un premier crédit de démarrage au Fonds de Coopération Régionale pour financer l'élaboration du projet. Il y a certes des calendriers de dépôt de projets afférents à ces programmes (au niveau des Régions et des organes de pilotage d'INTERREG) mais s'il y a une urgence politique, on peut espérer une accélération de la vitesse de réaction et de traitement.
3. Utiliser au mieux les opportunités offertes par les programmes de bourses existant de l'AUF
4. Explorer les autres disponibilités de crédits européens et notamment guetter un éventuel appel d'offre d'EDULINK sur 2010. Voir aussi du côté des bourses NYERERE, programme européen qui devait être ouvert.
5. Exploiter les autres programmes européens déjà existants ; en particulier le financement de l'accueil de boursiers doctorants et d'enseignants haïtiens dans le cadre des ERASMUS MUNDUS agréés où sont impliquées des universités françaises.
6. Faire le relais à plus long terme avec les crédits des grands Banques Internationales de Développement comme la BID ou la Banque mondiale en comptant sur le fait que la mode est à l'intégration des divers crédits pour le Développement (par ex crédits européens + Banque mondiale)
7. Confier pour cela à l'AUF un rôle d'Interface et à la CORPUCA un rôle d'expert du terrain.
8. Faire poser par le plus haut niveau français le problème de l'intégration internationale des différents crédits d'aide au moment de la réunion du 31 mars à NY en énonçant les besoins et conformément à la déclaration de Paris.